

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury

*Valoris, Ciment McInnis et le droit à polluer
l'Environnement*

Mémoire déposé et présenté par Cédric
Bourgeois pour Bernard Bourgeois

Avril 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,

Je vous remercie d'emblée du temps que vous m'accordez à titre de voisin des lieux d'enfouissement de Valoris et citoyen de la municipalité de Bury depuis plus de 40 ans, soit avant le début des activités d'élimination de matières résiduelles.

Mon mémoire sera bref à l'écrit et plus étoffé à l'oral.

Je souhaite ainsi vous partager six enjeux, à savoir :

1. Le plan d'affaires de Valoris : enfouir au maximum pendant 50 ans pour renflouer les coffres?
2. La diminution de la valeur des propriétés : un dommage documenté, une solution simple
3. La pollution visuelle : aucun engagement de Valoris
4. La problématique odeurs : ce n'est pas mon odeur, c'est la tienne
5. L'apport citoyen, l'émergence sonore et le bruit d'impact : le cas du ruisseau Bury
6. Le respect réglementaire VS le respect de l'Environnement : l'importance de distinguer l'un et l'autre

En considérant les enjeux susmentionnés, je formule respectueusement à la Commission quatre recommandations :

1. Que Valoris s'engage dans une démarche formelle de médiation pour s'assurer de l'intégration harmonieuse au paysage du Projet à ma propriété et que le résultat de cette médiation soit intégré au décret autorisant le projet;
2. Que la problématique des odeurs du chemin Éloi soit considérée dans une perspective de cohabitation et de droit québécois et canadien à vivre dans un environnement sain et sans nuisance et non dans une perspective réglementaire;
3. Qu'un mécanisme statutaire de partage des revenus avec la municipalité de Bury soit inscrit dans le décret autorisant le projet de façon qu'elle bénéficie d'une augmentation ou du maintien de l'enfouissement des matières sur son territoire, un mécanisme compensatoire de quelques dollars la tonne serait un bon exemple;
4. Que le projet soit autorisé pour une période maximale de 10 ans afin de ne pas donner à Valoris un droit acquis à polluer l'Environnement.

Je vous remercie à l'avance de porter la voix citoyenne,

Cédric Bourgeois pour Bernard Bourgeois

8 avril 2021